Commune de VILLIERS LE MAHIEU Yvelines *****

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux dix-sept, le 12 Avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 3 avril 2017, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Frédéric FARÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15, Présents : 11, Votants : 14.

Étaient présents : Frédéric FARÉ, Christian COLLEU, Susanna DEGHAYE, Patrice COUËDON, Frédéric FONTAINE, Patrick BOURDEAUX, Jean-François LEROY, Emmanuelle DUCRET, Odile BRAUD, André BRAUD, Adrien FARÉ.

Absents excusés: Mme Sandrine HAGNIER pouvoir à Mr COLLEU

Mr Robert RANA pouvoir à Mr BOURDEAUX Mr Robert RIVOIRE pouvoir à Jean-François LEROY

Mr CRIBIER

COMPTE RENDU DE SEANCE

Secrétaire de séance : André BRAUD

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{ER} mars 2017

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2) Attribution de compensation- Cœur d'Yvelines

Monsieur le Maire explique que nous devons délibérer sur le montant de l'attribution de compensation que Cœur d'Yvelines reversé à la commune et qui s'élève à 98 622,56 €.

Le conseil municipal approuve l'attribution de compensation à l'unanimité.

3) Vote des montants de subventions pour les associations pour l'année 2017

Monsieur le Maire explique que nous avons reçu plusieurs demandes de subventions.

Les Ateliers Créatifs demandent 500€	(idem en 2016)
ASVM demande 1500€	(idem en 2016)
Culture et Loisirs demande 1500€	(idem en 2016)
RVM demande 800€	(idem en 2016)
Le Temps Choisi demande 800€	(idem en 2016)
Le Karaté demande 500€	(idem en 2016)
La Chasse demande 1000€	(950€ en 2016)
La Pêche demande 700€	(650€en 2016)
FAV demande 1900€	
Pouce Yvelines 175€	(idem en 2016)
L'Ecole de Rugby de Montfort L'Amaury demande 500€	(200€ en 2016)
Les Anciens Combattants demandent 200€	(idem en 2016)
La Croix Rouge demande 100€	(idem en 2016)
Campagnole demande 100€	(idem en 2016)
Prévention Routière demande 100€	(idem en 2016)
Krav Maga demande 500€	(idem en 2016)

Monsieur le Maire précise que l'association de l'Ecole de Rugby de Montfort l'Amaury a 3 enfants de Villiers Le Mahieu et propose une subvention de 200€, comme l'année dernière.

Le conseil municipal décide d'accorder toutes les demandes de subventions à l'unanimité y compris celle de l'Ecole de Rugby de Montfort l'Amaury pour un montant de 200€.

4) Approbation du compte administratif 2016

Monsieur COLLEU explique en détail les comptes administratifs, à savoir :

Section Investissement		Section Fonctionnement	
Recettes	267 738.37 €	Recettes	499 044.93 €
Dépenses	165 313.04 €	Dépenses	565 994.08 €
Excédent reporté (D001)	83 676.93 €	Excédent reporté (R002)	395 996.65 €
Résultat	186 102.26 €	Résultat	329 047.50 €

Monsieur COLLEU indique que les montants sont identiques à ceux de la trésorerie.

Le conseil municipal approuve le compte administratif à l'unanimité

5) Approbation du compte de gestion 2016

Monsieur le Maire indique qu'il y a une double comptabilité pour les collectivités, une réalisée par la comptabilité de la commune et une autre réalisée par la trésorerie.

De ce fait, les comptes de la commune doivent être similaires aux comptes de la trésorerie.

Monsieur le Maire, explique que nous avons les mêmes résultats que la trésorerie.

Le conseil municipal approuve le compte de gestion à l'unanimité.

6) Affectation des résultats 2016

Monsieur le Maire explique l'importance de l'affectation des résultats.

M. COLLEU présente l'affectation des résultats 2016 :

- report des recettes d'investissement à l'article R001 pour un montant de 186 102,26 €,
- report des recettes de fonctionnement à l'article R002 pour un montant de 329 047,50 €.

Le conseil municipal valide l'affectation des résultats 2016 à l'unanimité.

7) Vote des taxes

Monsieur le Maire explique que le SIVOM, qui auparavant était fiscalisé, a été repris par la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines et viendra en déduction de la compensation allou**ée** à la commune.

De ce fait, pour compenser la charge supplémentaire de la commune, Monsieur le Maire propose d'augmenter les impôts de 6%. Cette augmentation n'aura aucun impact sur les impôts des Mahieutins étant donné qu'ils n'auront plus la part du SIVOM sur leur feuille d'impôt.

Monsieur le Maire propose de voter les taux suivants :

- Taxe d'habitation passe de 6,09 % à 6,46 %
- Taxe foncière (bâti) passe de 9,01 % à 9,55 %
- Taxe foncière (non bâti) passe de 46,40 % à 49,18 %

8) Vote du budget primitif 2017

Monsieur le Maire, présente le budget suivant :

En section de fonctionnement :

•	Recettes	880 350	€
•	Dépenses	880 350	€
En sec	tion d'investissement :		
•	Recettes	562 400	€
•	Dépenses	562 400	€

Le conseil municipal approuve le budget à l'unanimité.

9) Demande de subvention au titre de la voie douce

Monsieur le Maire indique que lors de plusieurs conseils municipaux, nous avions abordé le sujet de faire une liaison voie douce à partir du « Chemin du Parc » jusqu'à Thoiry.

Monsieur le Maire et Monsieur COLLEU ont fait appel à plusieurs organismes pour avoir plusieurs subventions, il y aurait donc le département dans le cadre d'une construction « voie douce » et une autre subvention par le tourisme équestre.

Monsieur le Maire informe qu'il a fait une demande auprès du Président du Sénat Mr LARCHER afin d'avoir des fonds supplémentaires, de qui il a eu un retour positif.

Monsieur le Maire explique que le conseil municipal doit délibérer pour lui donner l'autorisation de faire les demandes de subventions.

Monsieur COLLEU informe que Monsieur le Maire et lui sont en train de monter les dossiers de demandes de subventions.

Monsieur le Maire indique que l'on peut espérer avoir une subvention globale de 30 à 40% sur le HT.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de donner l'autorisation à Monsieur le Maire de demander les différentes subventions au titre de la voie douce.

Séance levée à 21h30